

Pour échanger sur l'usage des écrans pour vos enfants, vous pouvez contacter :

- Les professionnels de l'école : directrice/directeur, enseignant(e), psychologue scolaire, infirmier(e) scolaire, médecin scolaire
- ⇒ Les professionnels de la santé : médecin généraliste, pédiatre, Protection Maternelle infantile (PMI), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS), Centre médico-psychologique (CMP)

Pour vous renseigner sur l'existence

- 🗢 d'une bibliothèque,
- ⇒d'une médiathèque,
- ⇒d'une ludothèque,
- des possibilités de prêts de jeux et de livres,

Nous vous invitons à vous rapprocher de l'école de votre enfant ou de la mairie de votre commune de résidence.

